

aussi un compactage. Le tablier accompagnateur permet l'avancement du produit sans glisse, ni compaction, et conclut l'épandage sans éboulements. « [L'autre] solution serait la pesée dynamique (...) En théorie possible, à l'aide de capteurs de pesée couplés à des accéléromètres et un automate ultrarapide, mais cela nécessitera une mise au point longue, et pas garantie », conclura le dirigeant. Tous les moyens sont bons pour prendre en compte la variabilité des produits, les vitesses de déplacement, les pentes...

Les utilisateurs en attendent une plus-value

Quelques assemblages répondent déjà aux exigences du cahier des charges. Pas forcément plus chers à l'achat, malgré un surcoût d'environ 500 euros chez Pichon, ils pourraient être mis en avant. « Pour les entrepreneurs, il y a la valorisation au travers de QualiTerritoires », relevait sur le Space 2014, Aurélien Nucéra de la société Pichon. « Nos critères, nos attentes vis-à-vis des matériels, ceux de nos donneurs d'ordres, sont en phase avec Éco-épandage », confirme Patrice Vergnes, entrepreneur dans l'Aveyron. Il a récemment porté son choix sur l'une des premières combinaisons labellisées : une tonne de 18 500 litres, avec enfouisseur et rampe à pendillards pour épandre lisiers et boues d'épuration. Il envisage de réaliser un dépliant pour les collectivités et les agriculteurs. « Cela peut nous servir d'argument pour les marchés publics ; auprès des agriculteurs aussi. On va mettre en avant les objectifs atteignables avec ce type d'équipements : respect des sols, respect de la dose... »

S'en saisir aujourd'hui pour récolter demain

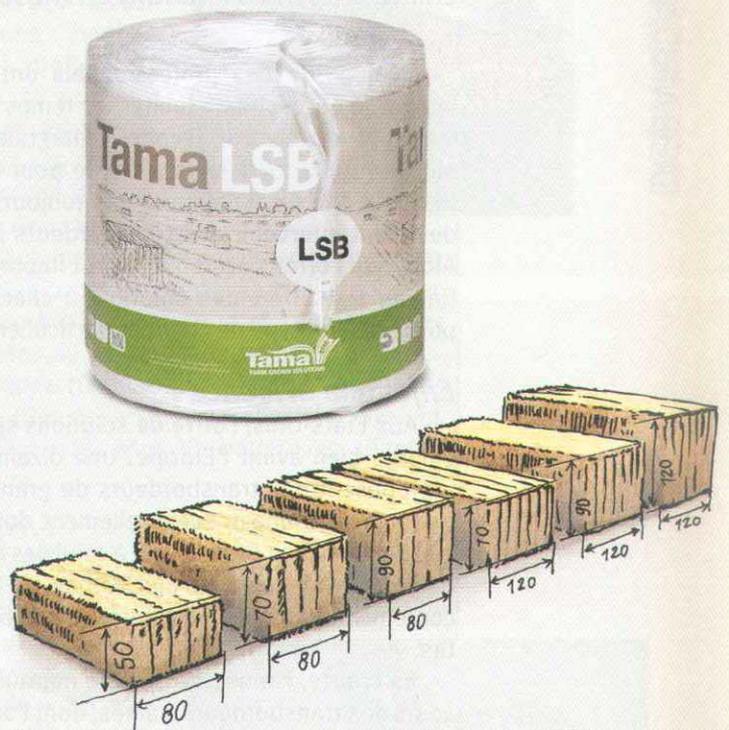
Pour des constructeurs qui ne peuvent anticiper le coût de la démarche, l'appui des utilisateurs est bienvenu. Axema Promotion & Service pointe justement un manque d'utilisateurs demandeurs. Le propriétaire du label Éco-épandage souhaite une transcription européenne, et l'imagine en critère d'attribution des aides privilégié par le gouvernement, après la suppression des PVE.

La certification des matériels d'épandage de produits organiques est officialisée depuis le 1^{er} janvier 2014. Quelques incidents ont empêché, au printemps, son déploiement rapide (fusion d'Aucert, et évolutions du référentiel « Certification des machines d'épandage de matières organiques »). Le site internet dédié, répertoriant les constructeurs certifiés et les assemblages conformes, doit finalement être actif pour la mi-décembre. Les prestataires pourront dès lors se valoriser auprès de leurs donneurs d'ordres les plus exigeants. Pour les entrepreneurs de travaux, Éco-épandage valide déjà la combinaison outil d'épandage/régulation/châssis-pneumatiques. Et quand le recrutement de salariés compétents se complique, la formation délivrée par le constructeur constitue un ultime argument. Prestataires, soyez les ambassadeurs du label Éco-épandage : les initiatives associant étroitement des constructeurs et utilisateurs (dont les EDT), dans une démarche environnementale, restent trop rares pour manquer d'être saluées.

G. Le Gonidec ■

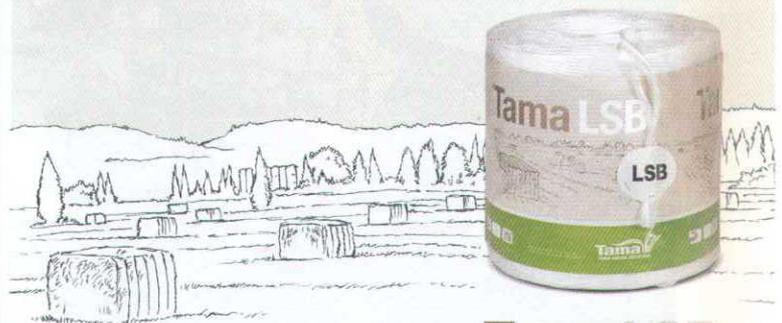
Lien : www.ecoepandage.com
(ouverture prévue mi-décembre).

Tama invente la ficelle haute densité POLYVALENTE



Testé et approuvé

En remplacement de toutes les ficelles type 130 ou type 150



TamaLSB

Tama
FARM GROWN SOLUTIONS

TAMA France Sarl
Impasse du champ de la roche 72300
Parcé sur Sarthe. Tel: +33 (0)2 43 62 13 14
www.tama-france.fr